



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88384

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 3.

Texte de la réponse

En tant que membre permanent du conseil de Sécurité des Nations unies, la France assume ses responsabilités dans la gestion des crises internationales et encourage à la mobilisation face aux défis globaux, notamment climatiques. La France promeut également en Asie les objectifs de l'ONU, que sont notamment le multilatéralisme, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, le développement de relations amicales, la coopération et la résolution des problèmes internationaux dans le respect du droit international. La France s'attache en outre à communiquer sur sa capacité autonome de décision et d'action, qui apporte une plus-value dans la gestion des crises. Les plaquettes « La France et la sécurité en Asie Pacifique » ont été largement distribuées au sein de ses ambassades et à l'ensemble de ses partenaires. Le document sera mis à jour courant 2016. Plus généralement, la présence stratégique française acquiert une visibilité accrue du fait de l'augmentation des dialogues politico-militaires, des partenariats industriels de défense et des actions de coopération de ses forces armées du Pacifique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88384

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6923

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1157